

NPP (English):

Trade Agreement: NONE

Tendering Procedures: All interested suppliers may submit a bid

Attachment: None

Competitive Procurement Strategy: Request for Proposal

Nature of Requirements:

Anne McMartin

Email: proposals-soumissions@pps-spp.parl.gc.ca

Harassment and Violence Complaint Investigation and Mediation Services for the Parliamentary Protective Service (PPS)

RFP Overview:

The Parliamentary Protective Service (Service) is looking to qualify Suppliers in each of the following streams:

1. Harassment and Violence investigation services
2. Mediation consulting services

Suppliers are encouraged to submit for one or more streams. The Service has an ongoing requirement for, on an as-and-when required basis.

Background:

On June 23, 2015, the Parliamentary Protective Service was created by law under the Parliament of Canada Act. The Speaker of the Senate and the Speaker of the House of Commons are, as the custodians of the powers, privileges, rights and immunities of their respective Houses and of the members of those Houses, responsible for the Service. The newly created parliamentary entity amalgamated the former Senate Protective Service, House of Commons Security Services, and detection specialists, into a single unified security service to serve the Parliament of Canada. While the Director of the Service must be a member of the Royal Canadian Mounted Police (RCMP) by law, he or she has control and management of the daily operations of the organization.

The Director executes his or her mandate under the joint general policy direction of the Speaker of the Senate and the Speaker of the House of Commons. The Speakers of both Houses, being responsible for the Service, and the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness have entered into an arrangement to have the RCMP lead the physical security operations of the Service

The Service's administration's regular core hours of operation are Monday to Friday, 8:00 a.m. to 5:00 p.m. Eastern Time; however, the Service operates 24 hours a day, seven days a week.

The Supplier must provide services to the Service within the Parliamentary Protective Service's regular hours of operation and must be available to attend meetings during those hours. In emergency situations, the Supplier may need to provide services outside regular core hours

Note to Respondents

Respondents must refer to the RFP documents for the complete requirement

Delivery Date: Mentioned Above

PPS retains the right to negotiate with suppliers on any procurement.

Documents may be submitted in either official language of Canada.

NPP (French):

Entente sur le commerce : AUCUNE

Processus de demande des soumissions : Tout fournisseur intéressé peut présenter une soumission

Pièce jointe : Aucune

Stratégie d'approvisionnement concurrentiel : Demande de Proposition

Nature des besoins:

Anne McMartin

Email: proposals-soumissions@pps-spp.parl.gc.ca

Demande de Proposition pour l'obtention de service d'enquête et de médiation en cas de plainte de harcèlement ou de violence pour le Service de Protection Parlementaire (SPP).

Aperçu de la Demande de Proposition (DP):

Le Service de protection parlementaire (Service) requiert des fournisseurs qualifiés chacun de ces deux volets de services :

1. Services d'enquête en cas de plainte de harcèlement ou de violence
2. Services de médiation

Les fournisseurs sont invités à faire une proposition pour l'un de ces volets, ou les deux. Le Service a un besoin permanent de ces services, qui devront être fournis sur demande.

Contexte:

Le 23 juin 2015, le Service de protection parlementaire était créé en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*. Le Président du Sénat et le Président de la Chambre des communes sont, en tant que gardiens des pouvoirs, des privilèges, des droits et des immunités de leurs chambres respectives et de leurs membres, responsables du Service. L'entité parlementaire nouvellement créée réunissait l'ancien Service de sécurité du Sénat, les anciens Services de sécurité de la Chambre des communes et les spécialistes de la détection en un seul service de sécurité unifié au service du Parlement du Canada. Bien que le directeur du Service doit être un membre de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) selon la loi, lui ou elle contrôle et gère les opérations quotidiennes de l'organisation.

Le directeur ou la directrice exécute son mandat sous la direction de la politique générale commune du président du Sénat et du président de la Chambre des communes. Les présidents des deux organisations, étant responsable pour le Service, et le ministre de la sécurité publique et des préparations d'urgence ont établis une entente afin que la GRC soit les meneurs en matière d'opérations de sécurité physique pour le Service.

Les heures normales de travail de l'administration du SPP sont du lundi au vendredi de 8 h à 17 h, heure de l'Est. Le Service lui-même est toutefois opérationnel 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Le fournisseur doit fournir ses services et être en mesure d'assister à des réunions pendant les heures normales de travail du SPP. En cas d'urgence, le fournisseur pourrait être appelé à fournir ses services en dehors des heures normales de travail.

Note À l'intention des entrepreneurs intéressés

Prière de consulter le document de Demande de Proposition pour obtenir une description complète du projet.

Date de livraison : Indiquée ci-dessus

Le SPP se réserve le droit de négocier les conditions de tout marché avec les fournisseurs.

Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.